

Amiens, le 10 septembre 2020

**Dossier suivi par :**

Philippe ZINETTI  
Délégué académique à l'Action Culturelle  
[philippe.zinetti@ac-amiens.fr](mailto:philippe.zinetti@ac-amiens.fr)

Secrétariat :

03 22 82.39.70  
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

**Rectorat de l'académie d'Amiens**

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Monsieur Philippe ZINETTI  
Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel  
Délégué Académique à l'Action Culturelle

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts  
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

**Préambule commun à toutes les disciplines**

L'année scolaire écoulée a rappelé l'évidence du rôle fondamental des enseignants pour la formation et l'accompagnement des élèves. À cet égard, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre investissement sans faille lors de la crise sanitaire. Nous espérons que les congés d'été ont été l'occasion de vous reposer et de vous ressourcer.

Cette rentrée scolaire fait donc suite à une longue période singulière, marquée par la généralisation de l'enseignement à distance.

En dépit de sa complexité et des risques de fragilisation des élèves, cette situation inédite a révélé la capacité des personnels à s'adapter pour assurer la continuité du service public d'éducation. De fait, les apprentissages et les expérimentations que vous avez engagés sont autant de points d'appui précieux qui vous aideront à bâtir les progressions à venir, en articulation avec les programmes. Nous savons pouvoir compter sur vous pour mettre en œuvre les démarches pédagogiques susceptibles de consolider et d'enrichir les apprentissages tout en prenant en compte la diversité des publics. Votre rôle est primordial dans la prévention du décrochage et de l'inclusion de tous les élèves.

Cette année correspond à la poursuite de la réforme des lycées en classe de terminale. Le BO du 31 juillet 2020 précise ainsi les nouvelles modalités des épreuves communes et des épreuves de spécialité : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39770](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39770)

La préparation des élèves au Grand oral et, d'une manière générale, l'intégration de la maîtrise de la langue écrite dans les pratiques deviennent un enjeu fondamental pour préparer les élèves aux exigences des épreuves du Baccalauréat, de l'enseignement supérieur autant que de la vie professionnelle.

En ce qui concerne le collège, une attention toute particulière sera donnée à l'accompagnement personnalisé des élèves. Ainsi, tous les dispositifs d'accompagnement personnalisé et d'aide aux devoirs seront au service de la consolidation des acquis des élèves afin de résorber les écarts concernant la maîtrise des savoirs fondamentaux qui ont pu naître de la crise sanitaire. Le dispositif *Devoirs faits*, essentiel pour assurer cet accompagnement, est quant à lui renforcé.

Les inspecteurs vous assurent de leur présence et de leur disponibilité pour vous accompagner de façon individuelle ou collégiale, dans tous ces défis éducatifs communs et ceux spécifiques à chaque territoire. Nous vous souhaitons une très belle année scolaire, qu'elle soit la plus sereine possible, propice à votre épanouissement et à la réussite des élèves qui nous sont confiés.

## Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) au sein de notre académie nous amène à accueillir 13 professeurs stagiaires ; 3 professeurs stagiaires sont accueillis dans l'enseignement privé. Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie de leur accorder toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier. Les échanges réguliers sur les pratiques pédagogiques entre les enseignants tuteurs et les professeurs stagiaires sont des temps d'enrichissement mutuel.

### o La formation

Dans la continuité des actions de formation suivies par l'ensemble des professeurs d'arts plastiques de l'académie depuis plusieurs années, vous pourrez bénéficier d'une **journée de formation disciplinaire et d'un module à distance, organisés pour la moitié de l'effectif des professeurs de l'académie**. Les formations sont construites en fonction de nos échanges et de l'observation menée dans vos classes, qui permettent de faire émerger des questionnements et d'adapter des ressources à vos besoins.

**Les préparations aux concours internes (CAPES interne, Agrégation interne) sont ouvertes**. Ces stages, très denses, sont un **véritable lieu de réflexion sur la didactique de la discipline et de la formation continue**.

Pour rappel, les inscriptions individuelles au PAF se clôturent le **18 septembre 2020**.

### o La rentrée de septembre en arts plastiques

Dans le cadre de cette rentrée, la Dgesco a mis en ligne des fiches concernant les Enseignements Artistiques. Sauf indication contraire liée au COVID-19 dans les zones dites à risque, le cadre du protocole national s'applique. **Les salles spécialisées doivent pouvoir être utilisées et cette exigence est prise en compte au sein des établissements qui élaborent des plans de circulation afin de limiter le brassage des élèves.**

[Quelles priorités pour les enseignements artistiques en collège ?](#)

[Quelles priorités pour les enseignements artistiques en lycée ?](#)

### o Le collège

Des versions « consolidées » des programmes<sup>1</sup> de la scolarité obligatoire sont parues dans le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020. Il s'agit d'éléments ajoutés par le conseil supérieur des programmes sur l'Éducation au Développement Durable (EDD) dans tous les enseignements, à la demande du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le bilan de l'année 2019-2020 des visites effectuées en classe, malgré la crise sanitaire, montre une évolution positive dans la mise en œuvre des trois points fondamentaux à articuler au collège :

**« L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment *interagir action et réflexion* sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »<sup>2</sup> La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels.**

**La construction de la progression des apprentissages par approfondissement** reste essentielle pour engager une véritable réflexion sur un programme de cycle. Un article et des outils sont proposés sur le site académique des arts plastiques.

[Construire pas à pas la progression des apprentissages par approfondissement au cycle 4 - Mise à jour le 26-08-19](#)

**Davantage formative que sommative, l'évaluation au service de l'accompagnement des élèves** est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique exige qu'un retour soit fait sur cet agir sensible réflexif** et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Pour ce faire, un article et des outils sont mis en ligne sur le site académique des arts plastiques pour vous accompagner.

[Construire pas à pas l'évaluation formative d'une séquence pédagogique d'arts plastiques au collège](#)

<sup>1</sup> [Version consolidée des programmes d'arts plastiques en cycle 3](#)

[Version consolidée des programmes d'arts plastiques en cycle 4](#)

<sup>2</sup> Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

### ○ Le lycée

Dans le cadre de la réforme, la scolarité au lycée général et technologique engage un même diplôme pour tous, avec des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**. Elle conduit à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classe préparatoire aux grandes écoles ou en écoles spécialisées. Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité parmi lesquels figurent les enseignements artistiques**. Des **enseignements artistiques optionnels** entre autres sont proposés pour renforcer les connaissances et compléter le parcours de l'élève.

Les programmes limitatifs des enseignements artistiques de spécialité en classe terminale pour la session 2021 du baccalauréat, sont précisés dans la note de service n° 27-4-2020 - BO n°20 du 22 mai 2010<sup>3</sup>.

La Classe Préparatoire aux Études Supérieures – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP), la première dans la région académique des Hauts-de-France, ouvre ses portes au lycée Louis THULLIER à Amiens et accueille 20 étudiants aux divers profils, encadrés par Christine Bertin.

### ○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle, comme le stipule l'article L121-6 du code de l'éducation, contribue à l'égalité d'accès à la culture. C'est par la conjugaison de trois dimensions, *Fréquenter - Pratiquer - Connaître* en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement que **l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée**.

Vous trouverez sur le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) un certain nombre de ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), des fiches d'activités et des créations partagées sur la plateforme **Sport, Santé, Culture et Civisme - 2S2C**<sup>4</sup> ainsi que la feuille de route 2020-2021<sup>5</sup> concernant le 100% Éducation artistique et culturelle.

Ces ressources, comme [Construire le PEAC à partir des compétences](#), prennent appui sur la **charte pour l'éducation artistique et culturelle**<sup>5</sup> qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes et sur le **référentiel de compétences du PEAC**<sup>6</sup>, afin de penser la **notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

Site académique/DAAC : <http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle.html>

**L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours**. Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de **penser l'interdisciplinarité** et **d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

### ○ Les expressions numériques

L'actualité des lettres **Edu\_Num Arts Plastiques** et des **travaux académiques mutualisés (TRaAM)** est mise à jour<sup>6</sup> régulièrement sur le site arts plastiques de l'académie. Il reste essentiel **de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels**. Dans ce cadre, le groupe de recherche académique, désormais coordonné par **Clément Chervier**, Interlocuteur académique au numérique (IAN), vous invite à travailler avec la plateforme mise en ligne sur le site académique des arts plastiques. De façon à vous accompagner, l'outil a été pensé dans une articulation entre les expressions numériques et l'ensemble des questionnements des programmes. Il est conçu avec des entrées par notions ou problématiques, nourries par des corpus d'œuvres.

### ○ Le site disciplinaire académique

Le site est animé par **Gautier Dirson**, que je remercie d'avoir accepté cette mission. Il est enrichi régulièrement **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe de formateurs académiques**. Il se doit d'être une référence pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques. **Il est le lieu d'une pensée en mouvement**.

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

### ○ Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants

Le protocole relatif aux **parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR)** se poursuit. Des **visites d'accompagnement** de votre parcours professionnel, hors PPCR, sont aussi programmées et concernent :

<sup>3</sup> [Œuvres et thèmes de référence - session 2020 du baccalauréat](#)

<sup>4</sup> <http://projet-2s2c.ac-amiens.fr/>

<sup>5</sup> [Le 100% Éducation artistique et culturelle Feuille de route 2020-2021](#)

<sup>6</sup> <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/035-tice.html>

- les enseignants en début de carrière (au-delà de la première année d'enseignement, hors cas particuliers),
- tous les enseignants nécessitant un suivi particulier,
- les enseignants dans la dernière partie de carrière.

La rencontre avec un inspecteur est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner. Pour cela, je vous invite à valoriser vos pratiques innovantes et singulières.

**Repères pour les visites d'inspection :**

<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/385-les-modalites.html>

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle**

« *prénom.nom@ac-amiens.fr* », seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et sur laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère.

Enfin, Monsieur le recteur m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé dans la mission d'inspection par **Christine Bertin, Laurent Dorme, Caroline Faury et Edouard Smith**. La coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN) est assurée par **Régis Dargnier**, ainsi que celle du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie à nouveau, ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI